

**DECISION N°304-2026-
LOCATION DE L'ATELIER N°5 DE LA PEPINIERE DE CREATEURS SISE A
CHAZELLES-SUR-LYON AU BENEFICE DE VALERIE ROLLY**

Vu le Code civil,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le bail précaire et dérogatoire ci-annexé,

Considérant la demande de Madame Valérie Rolly exerçant l'activité de savonnière, quant à la location de l'atelier N°5 de la Pépinière de créateurs de la Chapellerie sis à CHAZELLES-SUR-LYON (Loire), 14 Rue Marguerite GONON,

Considérant que ledit atelier N°5 est disponible au sein de cette Pépinière de créateurs, d'une superficie de 54,04 m² avec application du tarif de 4,04 € HT/m²/mois soit pour un montant de 218,32 € HT par mois.

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de Madame Valérie Rolly (savonnière) pour une durée déterminée à compter du 16 septembre 2026, pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier N°5 de la Pépinière de créateurs précitée, d'une superficie de 54,04 m² avec application du tarif de 4,04 € HT m²/mois soit un montant de 218,32 € HT par mois.

ARTICLE 2

D'approuver et de signer le projet de bail précaire ci annexé.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 06/08/2026

Le Président
Pierre VERICEL
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260806-3042026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2026